

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 - Villeurbanne Cedex

Marché public de services

**PA 25.02 Relance Refonte de la bibliothèque numérique de l'Enssib
avec Omeka S pour OPENssib**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

04 décembre 2025 à 17h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Services <u>Objet</u> : Relance Refonte de la bibliothèque numérique de l'Essib avec Omeka S
	<u>Acheteur</u> : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques 17-21 boulevard du 11 novembre 1918 69623 - Villeurbanne Cedex
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché est divisé en 2 lots.
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 72212160-8 : Services de développement de logiciels de bibliothèques

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV.....	5
1.3.	Durée.....	5
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
3.1.	Procédure de passation.....	6
3.2.	Allotissement.....	6
3.3.	Négociation	6
3.4.	Renseignements complémentaires.....	7
ARTICLE 4.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
4.1.	Dossier de candidature	7
4.2.	Sous-traitance	8
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques	8
ARTICLE 5.	PRESENTATION DE L'OFFRE	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	10
5.4.	Délai de validité	10
ARTICLE 6.	CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	10
ARTICLE 7.	MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFERENDS	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des services : Relance Refonte de la bibliothèque numérique de l'Enssib avec Omeka S pour OPENssib.

Le marché concerne la refonte de la bibliothèque numérique de l'Enssib avec le logiciel Omeka S. Ce logiciel libre est choisi en raison de ses possibilités d'interopérabilité qui permettront de s'adapter aux évolutions du numérique, de sa gestion multisites et de l'intégration des principes du web sémantique.

La bibliothèque numérique de l'Enssib refondue se nommera OPENssib.

Le marché est découpé en 2 lots.

Lieu de prestation du service : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 17-21 boulevard du 11 novembre 1918, 69623 Villeurbanne Cedex

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "La fourniture, l'installation, le paramétrage et l'interfaçage d'Omeka S pour OPENssib":

Cela implique les prestations suivantes :

- La reprise de l'historique des documents et métadonnées de la bibliothèque de l'Enssib et leur migration dans Omeka S
- La mise en œuvre d'un gestionnaire de bibliothèque numérique Omeka S, d'un serveur OAI et des dispositifs d'interopérabilité
- La mise en œuvre d'un site de consultation (design graphique et éco-conception) :
 - o Ergonomique et éco-construit avec la participation des usagers et des utilisateurs professionnels (UX/UI)
 - o Permettant d'accéder aux collections de ressources hébergées dans Omeka S et aux collections distantes
 - o Comprenant un moteur de recherche permettant la recherche en texte intégral quand elle est possible
 - o Bénéficiant d'un thème graphique adapté à la charte de l'Enssib et évolutif
 - o Conforme aux exigences de protection des données et d'accessibilité
 - o Proposant un espace personnel/compte lecteur aux usagers
- L'accompagnement à la mise en place d'identifiants pérennes (ARK et alignement sur le référentiel IdRef)
- Le déploiement d'un dispositif de suivi d'indicateurs et de statistiques
- La coordination technique pour la mise en œuvre de l'import des métadonnées des collections distantes et l'automatisation de cet import
- L'accompagnement à la mise en place d'un référencement d'OPENssib qui permette de garantir l'accès aux ressources
- Le déploiement d'une base de test et/ou formation et/ou préproduction
- La formation des utilisateurs professionnels
- La documentation et les livrables
- Le cas échéant, les développements spécifiques permettant d'adapter le système fourni aux contraintes et besoins exprimés.

Quand plusieurs options seront envisageables pour atteindre les objectifs, les choix seront faits par l'Enssib en partenariat avec le titulaire qui apportera l'éclairage nécessaire.

LOT 2 Hébergement et maintenance d'OPENssib

Les prestations attendues sont :

- L'hébergement de la solution en mode SaaS
- La maintenance, la mise à jour et l'assistance utilisateur

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 72212160-8 - Services de développement de logiciels de bibliothèques

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : La fourniture, l'installation, le paramétrage et l'interfaçage d'Omeka S pour OPENssib

Lot n° 2 : LOT 2 Hébergement et la maintenance d'OPEN

72000000-5 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

72267000-4 - Services de maintenance et de réparation de logiciels

1.3. Durée

Lot 1 "La fourniture, l'installation, le paramétrage et l'interfaçage d'Omeka S pour OPENssib"

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 19 mois.

La date de début du marché public est prévue le 2 décembre 2025 ou le jour de la notification au(x) titulaire(s) si celle-ci intervient postérieurement au 2 décembre 2025.

La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot.

LOT 2 Hébergement et maintenance d'OPENssib:

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Le lot n°2 (maintenance) ne pourra débiter qu'à compter de la réception des prestations du lot n°1.

La date de démarrage du lot n°2 sera fixée par ordre de service émis par le pouvoir adjudicateur après constat de la réception sans réserve du lot n°1.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 13 du CCAG fournitures courantes et services, la durée du marché ne commence pas à sa notification.

Reconduction :

Le marché est reconductible tacitement, il comprend 2 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce marché.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 60 jours calendaires avant la date d'échéance du marché initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Les candidats doivent postuler aux deux lots.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, **le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation** dans le cadre de la présente procédure adaptée.

À l'issue d'une première analyse des offres, **la négociation sera conduite exclusivement avec les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes** sur la base des critères d'attribution définis au présent règlement.

 *Dans le cas où moins de trois offres recevables seraient remises, la négociation pourra être menée avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre conforme.*

La négociation se déroulera **exclusivement par écrit, via la plateforme PLACE (Plateforme des achats de l'État)** utilisée pour cette consultation.

Les échanges avec les candidats sélectionnés seront menés dans un cadre dématérialisé et sécurisé, conformément aux principes de transparence et d'égalité de traitement.

Les candidats seront invités, à l'issue de la négociation, à remettre une **offre finale via PLACE**.

Elle portera sur tout ou partie des éléments suivants :

- la valeur technique de l'offre (compréhension des besoins, méthodologie, organisation, etc.) ;
- les aspects financiers (prix global, prix unitaires, modalités de facturation, etc.) ;

À l'issue de cette phase, les candidats concernés seront invités à remettre une offre finale, qui fera l'objet de l'analyse définitive.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	La décomposition du prix global et forfaitaire. Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
4	Le mémoire technique
5	Cadre de réponse
6	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jour calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
Lot 1 La fourniture, l'installation, le paramétrage et l'interfaçage d'Omeka S pour OPENssib		100
1	Mise en œuvre d'OPENssib	20
1.1	Accompagnement à la conception et à la préparation d'un site de consultation qui réponde aux besoins des usagers et protège leurs données personnelles	5
1.2	Planning de mise en œuvre détaillé (charge induite et répartition pour chaque étape notamment)	5
1.3	Équipe dédiée au projet	5
1.4	Méthodologie de suivi et de conduite du projet	5
2	Valeur technique	30
2.1	Expériences similaires ou comparables	6
2.2	Procédure de reprise et migration des données	6
2.3	Dispositif d'interopérabilité	6
2.4	Dispositif de suivi de l'activité et des usages et workflow d'alimentation	6
2.5	Adaptation et complétude des solutions proposées au contexte de l'Enssib et à son projet	6
3	Prix	20
4	Qualité réponse	20
5	Respect de l'environnement	10
<i>Politique RSE du candidat, appliqué au projet de l'Enssib</i>		
LOT 2 Hébergement et maintenance d'OPENssib		100
1	Les conditions de suivi et d'assistance, de maintenance et d'évolution	40
1.1	Aide et support	10
1.2	Canaux de communication	10
1.3	Délais d'intervention et disponibilité	10
1.4	Maintenance corrective, adaptative et évolutive	10
2	Les conditions d'hébergement	20

2.1	Taux de disponibilité	4
2.2	Sécurité	4
2.3	Modalités de sauvegarde et de récupération des données	4
2.4	Conformité réglementaire	4
2.5	Lieux d'hébergement et de sauvegarde	4
3	Prix	20
4	Qualité réponse	10
5	Respect de l'environnement	10
<i>Politique RSE du candidat, appliqué au projet de l'Enssib</i>		

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Le classement final sera établi à l'issue de l'analyse des offres finales (après négociation si elle a lieu, **ou directement sur offres initiales**).

Les candidats seront informés par écrit de l'issue de la procédure.

ARTICLE 7. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon
Tél. : 04 78 14 10 10
Fax : 04 87 63 52 50
Email : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon
Tél. : 04 78 14 10 10
Fax : 04 87 63 52 50
Email : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérécoeurs Citoyens accessible via le site internet www.telerecoeurs.fr.